

## **COMPTE RENDU DE LA 3<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> avril 2008**

Le 1<sup>er</sup> avril 2008 sur convocation régulière du Maire en date du 27 mars 2008, le Conseil Municipal s'est réuni salle Frédéric Bataille, sous la présidence de Monsieur Denis SOMMER, Maire en exercice. Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de :

Monsieur BOURQUIN	pouvoir à Madame DAMIS
Monsieur CUGNEZ	pouvoir à Monsieur GRILLON

Madame GUICHON	Excusée
Monsieur GAUTHIER	Excusé

Madame CHEVAL  
Monsieur DRIANO

### **Désignation du secrétaire de séance**

A l'unanimité, Monsieur GAIFFE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire :

- Informe qu'il présentera en fin de séance une motion, déposée sur table, contre la fermeture d'une classe à Fort-Lachaux pour la prochaine rentrée.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 5 février 2008**

Monsieur le Maire :

- Propose d'approuver le compte rendu de la séance du 5 février 2008, conformément à la demande de Monsieur CUGNEZ lors du précédent conseil municipal

Vote : Unanimité

### **Approbation du compte rendu de la séance du 26 mars 2008**

Vote : Unanimité

## I. Débat d'orientations budgétaires 2008

Madame COUR :

- Rappelle l'obligation du débat d'orientations budgétaires conformément à l'article L.2312 du code général des collectivités territoriales, lequel donne lieu à un échange entre les différents groupes et doit se dérouler dans les deux mois avant le budget primitif.
- Expose :

### a) stratégie et principaux constats

La gestion économique et financière, réalisée tout au long du dernier mandat, présente une situation favorable; la commune bénéficiant de ressources limitées a engagé depuis plusieurs années une politique de maîtrise des coûts et d'élargissement des bases fiscales.

Le mandat écoulé s'est appuyé sur une stratégie calquée sur des priorités rappelées tout au long de la période 2001-2008, à savoir :

- Ménager au maximum le contribuable Charmontais, en respectant l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale.
- Poursuivre la politique de désendettement de la ville, en planifiant le recours à l'emprunt pour le financement des nouveaux investissements. Cela a permis en 2007, suite à une baisse significative de la courbe d'endettement, de contracter de nouveaux emprunts.

Une gestion dynamique de la dette et de la trésorerie nous a permis de recourir le moins possible à l'emprunt, car il est vrai que la ville, respirant un peu mieux aujourd'hui grâce à sa politique de repeuplement, n'a cependant pas la capacité structurelle à emprunter de manière trop importante en raison notamment de la diminution annoncée des recettes et des compensations versées par l'état.

- La ville doit demeurer vigilante sur ses dépenses. Il s'agit, par le dégagement de marges supplémentaires s'appuyant sur la poursuite de la maîtrise des coûts de fonctionnement, l'élargissement des bases fiscales et le recours raisonné à l'emprunt, d'investir et de se donner des marges pour réaliser nos projets et construire ainsi l'avenir urbain de GRAND-CHARMONT
- La maîtrise des dépenses a permis de réaliser des économies de gestion affectées d'une part au financement d'actions nouvelles, notamment dans le domaine du périscolaire, et d'autre part aux investissements importants réalisés dans le cadre du renouvellement urbain du quartier des Fougères et de la remise à niveau des voiries et du patrimoine bâti. Ces efforts doivent être poursuivis en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants, poursuivre le développement des services à la personne, amplifier l'attractivité de notre commune.

Le projet de budget 2008 se construit sur la base du résultat de l'exercice budgétaire précédent. Celui ci laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de **242 182.48 €**, ce qui traduit une bonne maîtrise globale du budget.

Notre endettement se situe au terme de l'exercice 2007 à **368 €** par habitant contre 245 € en 2006. La moyenne des communes de la strate se situait à 832 € en 2006.

Cet endettement maîtrisé permet d'envisager l'avenir positivement pour le financement des futurs grands projets d'investissement.

En matière de dotations de l'Etat, celles-ci sont restées stables, passant d'un total réalisé de 1 954 015.54 € en 2006 à 2 014 133.84 en 2007.

## **b) le contexte budgétaire des collectivités locales**

Le contexte budgétaire des collectivités locales en 2008 présente les caractéristiques suivantes :

- **La progression des dotations de fonctionnement devrait être affaiblie par la non reconduction annoncée du contrat de croissance et de solidarité, remplacé par le contrat de stabilité.** L'effet négatif devrait être ressenti fortement en 2009.

En effet, le projet de loi de finances 2008 transforme le contrat de croissance et de solidarité, en vigueur depuis 9 années, en contrat de stabilité (article 12 du PLFI 2008) dont l'objet est d'associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques et de réduction des déficits en prévoyant une indexation des principales dotations de l'Etat aux collectivités locales sur la seule inflation prévisionnelle pour l'année 2008.

Les modalités d'indexation de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** restent toutefois inchangées ; le taux correspond à l'inflation prévisionnelle 2008 (+ 1,6 %) augmentée de la moitié de la croissance en volume du PIB. Le montant de la DGF devrait passer de 1 297 176 € en 2007 à **1 412 000 € en 2008** (en attente de notification).

La **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** qui vise à améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines, dont les ressources sont insuffisantes au regard de leurs charges et bénéficiant particulièrement aux grandes villes qui comptent une zone urbaine sensible (ZUS) sur leur territoire, progressera de 90 millions d'euros au plan national.

Cette valorisation est prévue par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 et correspond au quart de l'augmentation de la DGF des communes. Cette mesure tend ainsi à renforcer le soutien à la péréquation entre les collectivités.

Pour 2008 le montant de la DSU annoncée devrait passer de 383 355.00 € en 2007 à **517 700 €**. Cette progression ne se poursuivra malheureusement pas.

La **Dotation Spéciale Instituteurs (DSI)** devrait suivre la progression de la DGF, tout en bénéficiant d'un reliquat non distribué au cours des années précédentes.

La **Dotation Nationale Solidarité Rurale (Péréquation)** annoncée devrait passer de 44 113 € à **54 135 € en 2008**.

La **Dotation Nationale de Péréquation** annoncée passerait de 60 459 € en 2007 à **92 845 € en 2008**.

**En matière de recettes fiscales locales directes** : La Commission Nationale des Finances, dans le cadre des travaux qui entourent le projet de loi de finances 2008 vient de décider que le taux d'actualisation forfaitaire des bases fiscales Taxe d'Habitation et Taxe Foncière sera pour l'année 2008 de + 1.6 %.

**Les ressources fiscales de la commune sont stables**, avec une légère progression due essentiellement à la revalorisation et à l'élargissement des bases (nouveaux logements), la commune n'ayant pas augmenté ses taux en 2007. Pour l'année 2008 selon les estimations fournies par l'administration fiscale, le produit fiscal de la commune à taux constant, se situerait autour de **1 339 175 €**, soit une progression de 53 400 €. La Taxe Locale d'Équipement qui avait fortement augmenté de 2005 à 2006, passant de 7 471 € à 85 912 €, a régressé à 50 300 € en 2007. Elle est envisagée à 46 000 € en 2008. Cette taxe est étroitement liée aux livraisons de logements nouveaux.

## **c) Actions et projets 2008**

- Renforcer les politiques prioritaires de la municipalité

- Proposer une politique d'animation dynamique
- Développer de nouveaux projets et actions

#### **d) Développer de nouvelles actions et de nouveaux programmes d'investissement**

Au terme d'un mandat particulièrement riche en réalisations, il nous appartient de préciser maintenant le contour des nouvelles actions qui constituent l'ossature de notre programme de mandat 2008/2014. Cela nécessite la poursuite des études de définition engagées dès 2007 et notamment :

- L'étude d'aménagement des espaces publics du centre ville
- La mise à l'étude d'une nouvelle mairie
- L'étude d'urbanisation des secteurs Grands Bannots/Pérailles

#### **e) Les principales opérations envisagées en matière d'investissement 2008**

En 2007, nous avons anticipé la réalisation d'une partie des travaux d'aménagement des espaces publics des Fougères afin d'éviter les désagréments d'un chantier prolongé pour les habitants des Extensions.

Cela nous permet de réduire notablement le montant de nos dépenses d'investissement en 2008 et de marquer une pause relative en matière d'emprunt afin de ne pas accentuer notre endettement.

Les opérations envisagées au budget 2008 pourraient être les suivantes :

- Aménagement des espaces publics des Fougères (fin de la dernière tranche)
- Achèvement des travaux de restructuration de l'hôtel de ville
- Construction d'un hangar à véhicules pour les ateliers municipaux
- Restructuration d'un chalet à l'annexe de l'hôpital
- Éclairage public du chemin de la Gosse
- Un programme de travaux de voirie intégrant une première tranche d'amélioration de l'accessibilité des handicapés dans les espaces publics.
- Le lancement de l'étude d'aménagement d'un nouvel hôtel de ville.
- La mise en œuvre d'une opération de participation pour voie et réseaux, rue Curie.

#### **f) Conclusion**

Le recours à l'emprunt pour couvrir le besoin de financement de l'investissement 2008 sera très modéré à nul.

Conformément à nos engagements, il n'est pas envisagé d'augmenter les taux communaux d'imposition 2008.

#### **Monsieur GRILLON :**

- Souhaite proposer une baisse de l'imposition telle qu'il l'avait annoncée dans son programme
- Remarque, concernant le chapitre 8, qu'il y a une certaine incohérence entre les deux opérations suivantes : l'achèvement de restructuration de l'hôtel de ville et le lancement d'une étude d'aménagement d'un nouvel hôtel de ville. Souhaite des explications par rapport à ce point.

- Ajoute qu'il ne se souvient pas avoir eu connaissance d'une présentation de la nature des travaux de l'hôtel de ville et demande s'il ne serait pas plus judicieux de réaliser un ravalement de façade et une isolation en vue de réaliser des économies de chauffage afin d'obtenir un retour sur investissement intéressant sur le long terme.

Madame COUR :

- Précise que si l'hôtel de ville reste un établissement public par la suite, il est intéressant de réaliser un accès pour personnes handicapées. Ces travaux sont tout de même nécessaires.

Monsieur le Maire :

- Rappelle que dans le budget 2007, la réfection de façade était prévue ainsi que la mise en accessibilité pour handicapés, la réalisation d'une issue de secours et le changement des fenêtres et des portes. Quelque soit la destination future de ce bâtiment, ces travaux étaient indispensables.
- Ajoute qu'une étude est réalisée sur la création d'une nouvelle mairie en lieu et place de la ferme Kauffmann dans l'idée de pouvoir faire dans la mairie actuelle, « une maison de la solidarité » qui regrouperait l'ensemble des structures dans le champ de l'action sociale (CCAS, Trame, AOE...) pour garantir la confidentialité, et les démarches administratives, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'idée est donc de travailler sur ces deux projets. Au budget 2008, sera prévue une étude sur la faisabilité de ces deux projets.

Monsieur GRILLON :

- Tient à s'assurer que des travaux ne sont pas réalisés s'il n'y en a pas une réelle nécessité.

Monsieur le Maire :

- Informe qu'il ne sera pas réalisé de travaux d'aménagements à l'intérieur de la mairie.

Monsieur GRILLON :

- Tient à préciser qu'il est dommage de ne pas réaliser d'isolation du bâtiment, étant donné le renforcement des coûts de l'énergie.

Monsieur le Maire :

- Précise que le bâtiment de la mairie est ancien et donc peu budgétivore en matière d'énergie, les murs possèdent une très grande inertie mais il y avait urgence quant au changement des fenêtres qui étaient encore en simple vitrage. Il s'agit également de préserver le charme de ces bâtiments.

## II. Construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Grand-Charmont : Garantie d'un emprunt

Madame COUR :

- Expose :

La Mutualité Française du Doubs sollicite la garantie par la commune de Grand-Charmont, à hauteur de 30 % (soit 1 590 000 €), d'un prêt PLS de 5 300 000 € destiné au financement de la construction de l'EHPAD de Grand-Charmont. Le Conseil Général du Doubs assure la garantie de ce prêt à hauteur de 70 %.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- ❖ Emprunteur : Mutualité Française du Doubs
- ❖ Opération financière : construction d'un EHPAD à Grand-Charmont
- ❖ Prix de revient de l'opération TTC : 8 800 000 €
- ❖ Montant du prêt : 5 300 000 €
- ❖ Organisme prêteur : Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté Besançon
- ❖ Nature du prêt : prêt locatif social (PLS)
- ❖ Durée du prêt : période de préfinancement : 2 ans  
période d'amortissement : 30 ans
- ❖ Frais de dossier : néant
- ❖ Taux d'intérêt : taux d'intérêt actuariel annuel révisable : 4,14 % à la date du 10/08/2007.
- ❖ Indice de référence : taux de rémunération du livret A (3 % à la date du 10.08.07). Ce taux correspond à un taux d'intérêt équivalent (au choix de la périodicité choisie) :
  - mensuel de : 4,0727 %
  - trimestriel de : 4,0848 %
  - semestriel de : 4,1031 %

Ce taux d'intérêt actuariel annuel est révisé à chaque variation du taux de rémunération du livret A.

A titre d'information, le plan de financement de l'opération est le suivant :

### EMPLOIS

### RESSOURCES

Charge foncière et études initiales :	947 580 €	Aide à la pierre du conseil général du Doubs (15 %)	1 335 000 €
Construction (évaluation)	6 573 970 €	Fonds mutualistes (25 %)	2 172 298 €
Honoraires	876 000 €	Prêt locatif social (60 %)	5 300 000 €
TVA 5,5 %	409 748 €		
Coût de revient total	8 807 298 €	Total ressources	8 807 298

- demande de bien vouloir se prononcer

Vote : Unanimité

### **III. Mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale 2008**

Monsieur MUNNIER :

- Expose :

Il est proposé d'examiner et d'approuver le projet de convention pour la mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale 2008.

Cette mission, pilotée par l'ACEIF, s'inscrit dans la procédure du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Son contenu et ses objectifs sont détaillés dans le projet convention joint.

Le coût de cette mission s'élève pour l'année à 40 000 €. Son financement est assuré par la CAPM à hauteur de 67 000 € dans le cadre de la mission de chef de projet politique de la ville.

- Demande de bien vouloir se prononcer

Monsieur GRILLON :

- Remarque que les financements annoncés sont supérieurs au montant de la convention. La ville obtient un financement de 67 000 € alors que le montant de la convention s'élève à 40 000€.

Monsieur le Maire :

- Répond qu'en 2007, la CAPM a décidé d'attribuer la même dotation pour chacune des villes; ainsi Grand-Charmont rétribue l'ACEIF à hauteur de 40 000 € et le solde restant permet de financer le poste de Céline VOLLMER qui participe à la direction de projet politique de la ville.

Vote : Unanimité

### **IV. Tarifs de location des jardins communaux**

Madame COUR :

- Propose de bien vouloir fixer comme suit les tarifs de location des jardins communaux pour l'année 2008.

Rappel Tarifs 2007

- |                            |      |
|----------------------------|------|
| - 1 parcelle simple → 50 € | 49 € |
| - 1 parcelle double → 80 € | 80 € |

Le CCAS participant à hauteur de 40 € à la location d'une parcelle pour les personnes titulaires du RMI, la commune percevra le solde, soit 10 €, auprès des personnes concernées.

Monsieur GRILLON :

- Demande pourquoi est augmenté le tarif des parcelles simples et pas celui des parcelles doubles
- Remarque que dans les communes avoisinantes, le prix de location des jardins communaux est nettement plus bas que celui proposé à Grand-Charmont

Madame COUR :

- Explique que l'augmentation de 1€ pour les parcelles simples permet uniquement de faciliter le paiement

Monsieur CONTEJEAN :

- Ajoute qu'il s'agit de réaliser une gestion la plus claire possible et le prix prend en compte la consommation d'eau des jardiniers

Monsieur le Maire :

- Précise qu'il faut tout comparer avec les autres communes, également le fait que Grand-Charmont est l'une des seules à mettre à disposition des chalets entretenus et l'eau, ces données justifient donc le prix

Vote : Unanimité

**V. Avis du conseil municipal sur le projet de modification des statuts du syndicat du gaz de la région de Montbéliard (SYGAM)**

Monsieur le Maire :

- Expose :

Le comité syndical du SYGAM a délibéré le 6 février 2008 pour apporter un certain nombre d'aménagements au projet de modification des statuts. Ces aménagements portent essentiellement sur la domiciliation du SYGAM, les conditions d'adhésion de nouvelles communes, les conditions d'adhésion du SYGAM à une autre structure le cas échéant et les compétences exercées.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications statutaires doivent faire l'objet d'une délibération de chaque collectivité adhérente au SYGAM.

Vote : Unanimité

## **VI.MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRAND-CHARMONT CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE DU FORT-LACHAUX**

Monsieur MUNNIER :

- Expose :

L'Inspecteur d'Académie a confirmé, au cours du comité technique paritaire du 31 mars, la fermeture d'une classe à l'école du Fort-Lachaux, refusant notamment de prendre en compte les 21 enfants de 2 ans appelés à fréquenter l'école à la rentrée 2008.

Cette fermeture est injuste car elle pénalise l'une des villes les plus dynamiques du Pays de Montbéliard en matière de production de logements neufs dont notre région a tant besoin.

L'Etat pénalise déjà fortement notre ville, d'une part parce qu'il réduit notablement au travers de l'ANRU, le nombre de nouveaux logements locatifs sociaux prévus sur son territoire, et d'autre part parce qu'il ralentit considérablement le rythme de ces constructions en retardant les financements.

C'est à la qualité de notre offre scolaire que l'Etat s'en prend maintenant en réduisant le nombre d'enseignants, obligeant à généraliser les classes à deux niveaux au préjudice des enfants.

Le système éducatif traverse une crise grave. Au plan national, 11 000 postes d'enseignants sont appelés à disparaître à la rentrée prochaine. Ils s'ajouteraient aux 25 000 postes déjà détruits au cours des 5 dernières années.

Les conséquences sont dramatiques pour la qualité de notre enseignement et la réussite des élèves.

De nombreuses filières sont menacées de disparition, les groupes de soutien aux élèves les plus en difficulté seront supprimés.

Le conseil municipal de Grand-Charmont condamne cette politique de régression et demande à l'Inspection d'Académie de reconsidérer sa position et d'annoncer le rétablissement du poste d'enseignant mis en cause.

Madame LAZAAL :

- Demande pourquoi les enfants de deux ans ne sont pas pris en compte

Monsieur MUNNIER :

- Explique que les enfants de deux ans ne sont pas comptabilisés dans les effectifs

Madame LAZAAL :

- Souligne que dans le quartier des Champs Montants à Audincourt, l'accueil des deux ans avait permis de sauver une classe

Monsieur MUNNIER :

- Remarque que pour l'école du Fort-Lachaux, il manque 17 élèves et le retard dans la construction des logements ne permettra pas de combler

Vote : Unanimité

## **VII. Questions diverses**

Monsieur le Maire :

- Informe qu'une présentation sera faite sous forme de diaporama sur les projets d'urbanisme à Grand-Charmont avant que les commissions ne commencent à travailler
- Rappelle qu'une manifestation aura probablement lieu samedi 5 avril à Montbéliard pour Ingrid Betancourt

Madame DUBAIL :

- Rappelle l'opération brioche qui se déroulera les 3 et 4 avril ainsi que le carnaval qui aura lieu le 26 avril 2008

Séance levée à 20h20